



## Questions fréquemment posées sur 2024 l'Examen d'Aptitude Linguistique (EAL) de l'ONU

1. Où puis-je obtenir des informations et des instructions sur la manière de m'inscrire au LPE de l'ONU dans Inspira ? 3
2. Suis-je éligible à la LPE si je n'ai pas suivi de cours de langue et que je n'utilise pas régulièrement la langue au travail, mais que je parle la langue à la maison, avec mon enfant ou avec mon conjoint ? 3
3. Puis-je passer le LPE dans ma langue maternelle ? ..... 3
4. Comment puis-je savoir quelle est ma langue maternelle dans mes dossiers officiels de l'ONU ? 3
5. Si l'agence/l'organisation pour laquelle je travaille n'approuve pas le paiement de mon Frais d'inscription au LPE, puis-je choisir de payer moi-même ces frais ? ..... 4
6. J'ai une lettre de nomination délivrée par le PNUD. Suis-je considéré comme un membre du personnel du Secrétariat des Nations unies ou du système commun des Nations unies ? ..... 4
7. Tous les membres du personnel du PNUD peuvent-ils s'inscrire à l'examen LPE ? ..... 4
8. Les administrateurs auxiliaires (AA) sont-ils considérés comme des membres du personnel de l'administration centrale ? Système commun des Nations unies ? ..... 4
9. Les administrateurs nationaux travaillant dans les missions du Secrétariat de l'ONU sur le terrain sont-ils considérés comme des membres du personnel ? ..... 4
10. Les observateurs militaires internationaux, la police civile et les membres des contingents militaires nationaux servant dans les missions sont-ils considérés comme des membres du personnel du Secrétariat de l'ONU ? ..... 5
11. Les stagiaires du système commun des Nations Unies ( ) sont-ils considérés comme des membres du personnel du système commun des Nations Unies ? ..... 5
12. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) peuvent-ils s'inscrire au LPE des Nations Unies ? ..... 5
13. Les membres du personnel de l'OMS peuvent-ils s'inscrire au LPE des Nations unies ? ..... 5
14. Les consultants et les entrepreneurs individuels peuvent-ils s'inscrire au LPE de l'ONU? ..... 5
15. Que se passe-t-il si mon nom est mal orthographié dans Inspira ? ..... 5
16. Que se passe-t-il si mon adresse électronique est incorrecte dans Inspira ? ..... 6
17. Si je m'inscris à l'examen LPE mais que je ne m'y présente pas, les frais d'inscription à l'examen LPE payés par mon agence en mon nom, ou les frais d'administration locale que j'ai payée, sont-ils remboursables ? ..... 6
18. Comment puis-je changer de centre de dépistage de l'EPL (LPESC) avant ou après la clôture de l'inscription dans Inspira ? Ou après avoir été convoqué ? ..... 6
19. Que dois-je faire si je m'inscris par erreur dans la mauvaise langue ? ..... 6
20. Puis-je me présenter à des examens en deux langues prévus le même jour ? ..... 7
21. Que dois-je faire si je détermine que je ne peux pas ou ne veux pas passer l'EPL après avoir ou



après avoir reçu ma lettre de convocation ? .....	7
22. Dans Inspira, après avoir cliqué sur "Parcourir le catalogue" dans "Mon apprentissage", je vois le message "Vous n'avez pas accès aux éléments du catalogue. Veuillez contacter votre administrateur système". Qui dois-je contacter ? .....	7
23. Le "Type de rendez-vous" et/ou la "Date d'expiration du rendez-vous" dans Inspira ne reflètent pas mon type de contrat et/ou ma date d'expiration. Comment puis-je corriger cela ?.....	7
24. Que dois-je faire si j'obtiens ce message après avoir cliqué sur "Soumettre l'inscription" ? .....	8
25. Où trouver les détails de la notation de notre examen ? .....	8
26. Quelles sont les raisons pour lesquelles je peux être exclu(e) de l'emploi actuel ? Examen LPE ?	8
27. Quel est le contenu du LPE ?.....	9
28. Quelle est la structure du LPE ? .....	9
29. Quelle est la durée totale de l'examen ?.....	10
30. Les réponses incorrectes seront-elles pénalisées ? .....	10
31. Comment l'EPL sera-t-il noté ?.....	10
32. Quels sont les examens pratiques disponibles et où peut-on y accéder ?.....	10
34. Les candidats ont-ils accès à un correcteur orthographique pendant la partie écrite de l'examen sur la plateforme Moodle ?.....	10
35. Les candidats peuvent-ils utiliser des outils de traduction pendant l'examen sur la plateforme Moodle ?.....	11
36. Les candidats à l'examen peuvent-ils utiliser un cahier physique pour prendre des notes pendant l'examen ?.....	11
37. Les candidats peuvent-ils mettre en pause les enregistrements des sections d'écoute pour les réécouter ? .....	11
38. Les candidats peuvent-ils lire les questions de compréhension orale et écrite à l'avance, avant d'entendre les enregistrements et de lire les passages ? .....	11
39. Existe-t-il un choix de questions pour la section "Écriture" ? .....	11
40. L'examen permet-il aux candidats de revenir sur des sections antérieures et de revoir leurs réponses avant de les envoyer ?.....	11
41. Est-ce qu'une allocation de frais de langue pour une 2ème langue est accordée au candidat ?	11
42. Où peut-on trouver plus d'informations sur la procédure et le calendrier de l'examen ?.....	12



### ***1. Où puis-je obtenir des informations et des instructions sur la manière de m'inscrire au LPE de l'ONU dans Inspira ?***

Toutes les informations et instructions dont un candidat a besoin pour s'inscrire à l'EPL de l'ONU sont disponibles sur le site web de l'EPL sur le portail RH : [hr.un.org/page/language-proficiencyexamination-lpe](https://hr.un.org/page/language-proficiencyexamination-lpe). Vous y trouverez les agences et les centres de sélection participants, les coordonnées de chaque administrateur local, les orientations politiques, les critères d'éligibilité, les modèles de formulaires nécessaires et des instructions détaillées sur la manière de s'inscrire dans Inspira (y compris des captures d'écran) pour les membres du personnel interne du Secrétariat de l'ONU et les candidats externes. Il vous suffit de cliquer sur la section appropriée pour trouver les informations dont vous avez besoin.

### ***2. Suis-je éligible à la LPE si je n'ai pas suivi de cours de langue et que je n'utilise pas régulièrement la langue au travail, mais que je parle la langue à la maison, avec mon enfant ou avec mon conjoint ?***

**Non**, l'utilisation de la langue à la maison ne remplit pas les critères d'éligibilité.

### ***3. Puis-je passer le LPE dans ma langue maternelle ?***

Comme indiqué dans l'[instruction](#) administrative [ST/AI/2021/1](#), les fonctionnaires dont la langue maternelle est l'une des langues officielles de l'ONU **ne sont pas tenus de passer l'examen** dans cette langue.

Ils peuvent démontrer qu'ils possèdent des connaissances suffisantes dans une autre langue officielle de l'ONU en passant l'examen d'aptitude linguistique dans n'importe laquelle de ces langues, y compris celle qu'ils sont tenus de maîtriser en vertu des conditions de leur nomination. En aucun cas, les membres du personnel du Secrétariat de l'ONU ne recevront de prime linguistique pour l'examen d'aptitudes linguistiques passé dans ce qu'ils ont indiqué comme étant leur langue maternelle dans les dossiers de l'ONU.

### ***4. Comment puis-je savoir quelle est ma langue maternelle dans mes dossiers officiels de l'ONU ?***

La détermination de la langue maternelle a été faite par les membres du personnel de l'ONU au moment de leur embauche et a été officiellement enregistrée au moment du recrutement et notée dans leur dossier de statut officiel. Une seule langue peut être officiellement reconnue comme langue maternelle d'un membre du personnel. Une fois enregistrée par l'ONU, les membres du personnel ne sont pas autorisés à changer la langue maternelle officiellement reconnue. Si vous ne vous souvenez pas de ce que vous avez indiqué dans votre dossier officiel de l'ONU concernant votre langue maternelle, veuillez contacter votre partenaire RH. Ces dossiers ne sont pas traités par le SAS.



**5. Si l'agence/l'organisation pour laquelle je travaille n'approuve pas le paiement de mon Frais d'inscription au LPE, puis-je choisir de payer moi-même ces frais ?**

**Non**, les particuliers **ne peuvent pas** payer les frais d'inscription directement à l'ONU pour s'inscrire à la LPE.

**6. J'ai une lettre de nomination délivrée par le PNUD. Suis-je considéré comme un membre du personnel du Secrétariat des Nations unies ou du système commun des Nations unies ?**

Si votre lettre de nomination est délivrée par un bureau du PNUD, au nom d'une agence, d'un fonds ou d'un programme, **vous êtes considéré comme un membre du personnel du système commun des Nations unies**, mais pas comme un membre du personnel du Secrétariat des Nations unies, et vous devez sélectionner l'agence, le fonds ou le programme correspondant lors de votre inscription à l'EPL. **Vous êtes considéré comme un candidat externe aux fins de l'EPL et de l'inscription à l'EPL dans Inspira.**

**Si votre lettre de nomination est émise au nom d'un bureau ou d'un département appartenant au Secrétariat de l'ONU, vous êtes considéré comme un membre du personnel du Secrétariat de l'ONU et vous devez vous inscrire au LPE en utilisant votre compte Inspira interne (Secrétariat de l'ONU) lors de l'inscription au LPE.**

**7. Tous les membres du personnel du PNUD peuvent-ils s'inscrire à l'examen LPE ?**

Bien que le personnel du PNUD puisse répondre aux critères d'éligibilité du Secrétariat des Nations Unies, **la politique et la pratique du PNUD sont que seuls les membres du personnel du PNUD appartenant à la catégorie des services généraux et titulaires d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat à durée indéterminée peuvent bénéficier d'un soutien financier du PNUD pour passer l'examen d'aptitudes linguistiques.** Si vous avez besoin d'éclaircissements supplémentaires, veuillez contacter directement le PNUD.

**8. Les administrateurs auxiliaires (AA) sont-ils considérés comme des membres du personnel de l'administration centrale ? Système commun des Nations unies ?**

**Oui, les JEA sont des membres du personnel de l'entité des Nations Unies qui a délivré leur lettre de nomination.** Par conséquent, les experts associés ou les administrateurs auxiliaires du Secrétariat de l'ONU sont considérés comme des membres du personnel (internes). Ceux qui travaillent avec le PNUD ou l'UNICEF, par exemple, sont considérés comme des membres du personnel du PNUD ou de l'UNICEF, et sont considérés comme des membres du personnel externe (ne faisant pas partie du Secrétariat de l'ONU) aux fins du LPE.

**9. Les administrateurs nationaux travaillant dans les missions du Secrétariat de l'ONU sur le terrain sont-ils considérés comme des membres du personnel ?**

**Oui**, les administrateurs nationaux travaillant dans les missions de terrain du Secrétariat de l'ONU sont considérés comme des membres du personnel de l'UNS, puisqu'ils ont une lettre de nomination émise par le Secrétariat de l'ONU.



**10. Les observateurs militaires internationaux, la police civile et les membres des contingents militaires nationaux servant dans les missions sont-ils considérés comme des membres du personnel du Secrétariat de l'ONU ?**

**Non**, la police civile, les observateurs militaires et les membres des contingents militaires nationaux participant à des missions ne sont pas considérés comme des membres du personnel du Secrétariat de l'ONU et ne peuvent pas passer le LPE.

**11. Les stagiaires du système commun des Nations Unies ( ) sont-ils considérés comme des membres du personnel du système commun des Nations Unies ?**

**Non**, les stagiaires ne sont pas considérés comme des membres du personnel du système des Nations unies et ne peuvent pas suivre le LPE.

**12. Les Volontaires des Nations Unies (VNU) peuvent-ils s'inscrire au LPE des Nations Unies ?**

Les Volontaires des Nations Unies en service, à l'exception des Volontaires de la Communauté des Nations Unies et des Volontaires des Universités des Nations Unies, sont considérés comme éligibles à l'UNLPE. L'inscription des Volontaires des Nations Unies servant dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité des Nations Unies est soumise à la confirmation des fonds par les missions respectives des Nations Unies. **Les VNU peuvent s'inscrire à un maximum d'une langue de l'ONU par an.**

Avant de s'inscrire à l'UNLPE, les administrateurs locaux doivent déterminer leur éligibilité sur la base du document relatif aux critères d'éligibilité publié sur le portail RH de l'ONU (voir la section "Système commun de l'ONU (externes)"). Pour s'inscrire à l'UNLPE :

Suivez les lignes directrices [Comment s'inscrire à l'EPL \(candidats externes\)](#) dans le portail RH au paragraphe 3.

**13. Les membres du personnel de l'OMS peuvent-ils s'inscrire au LPE des Nations unies ?**

Avant de s'inscrire à l'UNLPE, les membres du personnel de l'OMS doivent déterminer leur éligibilité sur la base du document relatif aux critères d'éligibilité (voir la section "Système commun des Nations unies (externes)") publié sur le portail RH de l'ONU. Pour s'inscrire à l'UNLPE :

- Suivez les lignes directrices Comment s'inscrire à l'EPL (candidats externes) dans le portail RH au paragraphe 3.

**14. Les consultants et les entrepreneurs individuels peuvent-ils s'inscrire au LPE de l'ONU?**

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/2021/1, seuls les membres du personnel peuvent s'inscrire au LPE. Les consultants et les contractants individuels travaillant pour des fonds et des agences qui sont autorisés à s'inscrire aux cours de langues de l'ONU peuvent s'inscrire au LPE.

**15. Que se passe-t-il si mon nom est mal orthographié dans Inspira ?**

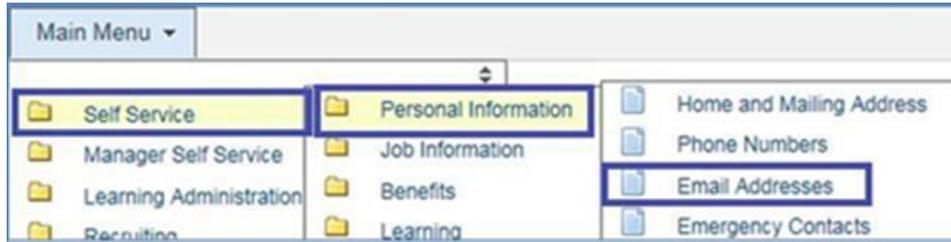
Veillez contacter le service d'assistance d'Inspira en cliquant sur "Contactez-nous". Veillez à ce que votre nom soit correctement orthographié, car ce nom dans Inspira sera le nom imprimé sur votre certificat de langue. Veillez signaler immédiatement toute erreur au centre



d'assistance Inspira.

### ***16. Que se passe-t-il si mon adresse électronique est incorrecte dans Inspira ?***

Il est important que votre adresse électronique soit à jour dans Inspira, car c'est ainsi que le DOS communiquera avec vous. Les lettres de convocation et de résultats de l'EPL seront également envoyées à cette adresse électronique. Veuillez donc la tenir à jour dans Inspira ( ). Le DOS n'est pas responsable de la reproduction des lettres de convocation et de résultats qui n'ont pas été reçues en raison d'une adresse électronique incorrecte dans le système. Veuillez suivre les étapes ci-dessous dans Inspira pour mettre à jour votre adresse électronique :



### ***17. Si je m'inscris à l'examen LPE mais que je ne m'y présente pas, les frais d'inscription à l'examen LPE payés par mon agence en mon nom, ou les frais d'administration locale que j'ai payés, sont-ils remboursables ?***

**Non.** Une fois que vous avez reçu le soutien financier de votre agence pour vous présenter à l'examen, votre agence doit payer les frais d'inscription au Secrétariat de l'ONU en votre nom. Aucun remboursement des frais d'inscription n'est possible après cette date. **Aucun remboursement ne sera accordé aux candidats convoqués, qu'ils se présentent ou non à l'examen.**

**En ce qui concerne les frais administratifs locaux** payés directement par le demandeur au bureau de contrôle, **la décision de remboursement est laissée à l'appréciation du bureau/de l'agence de contrôle** et peut être fondée sur des circonstances particulières.

### ***18. Comment puis-je changer de centre de dépistage de l'EPL (LPESC) avant ou après la clôture de l'inscription dans Inspira ? Ou après avoir été convoqué ?***

Étant donné que les parties écrites et orales de l'EPL seront administrées en ligne à distance, il n'est pas nécessaire de changer de CESP même si votre lieu de travail change après l'inscription. Pour les candidats du programme VNU uniquement, il est essentiel de s'assurer que le centre de sélection n'est autre que le centre de sélection du programme VNU à Bonn. Il en va de même pour le personnel de l'OMS - quel que soit votre lieu d'affectation, veuillez sélectionner le centre de présélection de l'OMS à Genève.

### ***19. Que dois-je faire si je m'inscris par erreur dans la mauvaise langue ?***

Les changements de langue pendant la période d'inscription doivent être effectués dans Inspira en annulant votre inscription existante, puis en vous réinscrivant en créant une nouvelle demande d'inscription à l'EPL dans la nouvelle langue. Après la clôture de la période d'inscription au LPE 2024, il ne sera plus possible d'effectuer des changements de langue dans



Inspira.

***20. Puis-je me présenter à des examens en deux langues prévus le même jour ?***

Oui, vous pouvez vous inscrire aux examens de chinois et d'espagnol le 9 octobre 2024 et pour les examens en arabe et en russe le 23 octobre 2024. Comme les autres examens auront lieu à des dates et heures différentes, vous pouvez vous inscrire aux examens dans n'importe laquelle des six langues officielles de l'ONU.

***21. Que dois-je faire si je détermine que je ne peux pas ou ne veux pas passer l'EPL après avoir ou après avoir reçu ma lettre de convocation ?***

Si, pour une raison quelconque, vous estimez ne pas être en mesure de passer l'examen LPE en octobre, après avoir reçu l'aval financier de votre agence et/ou avoir été officiellement convoqué par le DOS, veuillez en informer la Special Assessments Section du DOS à l'adresse suivante : [unlpeny@un.org](mailto:unlpeny@un.org). Si votre nom avait déjà été soumis à votre agence d'origine pour approbation, votre agence devra payer les frais d'administration en votre nom. Les frais locaux payés par le candidat peuvent ne pas être remboursés.

***22. Dans Inspira, après avoir cliqué sur "Parcourir le catalogue" dans "Mon apprentissage", je vois le message "Vous n'avez pas accès aux éléments du catalogue. Veuillez contacter votre administrateur système". Qui dois-je contacter ?***

Ce message signifie que vous n'avez pas demandé l'accès aux éléments du catalogue d'examens LPE. Dans ce cas, allez dans **Mon apprentissage**, cliquez sur **Demande d'apprentissage**, puis sélectionnez **LPE** comme **type d'apprentissage**. Le guide "**Comment créer un compte dans Inspira (pour les candidats externes)**" est publié sur le site web du LPE et explique comment demander un tel accès. Veuillez suivre les étapes décrites dans le guide.

***23. Le "Type de rendez-vous" et/ou la "Date d'expiration du rendez-vous" dans Inspira ne reflètent pas mon type de contrat et/ou ma date d'expiration. Comment puis-je corriger cela ?***

Pour les candidats internes, ces champs dans Inspira sont pré-remplis avec des données provenant d'Umoja, mais les données peuvent ne pas être les plus récentes. Les candidats internes doivent fournir les informations manuellement. Ces champs ne seront pas toujours utilisés dans le cadre de la procédure de vérification de l'admissibilité. Si votre type d'engagement ou la date d'expiration de votre contrat n'est pas indiqué ou n'est pas à jour dans Inspira, veuillez joindre à la candidature une copie de votre contrat/lettre de nomination actuel(le), qui indique le type de contrat et la date d'expiration corrects. Cliquez sur **Ajouter une pièce jointe**, puis sélectionnez **Extension de contrat** comme **Type de document**. Vous pouvez également indiquer à l'administrateur local, dans la case commentaire, que la date d'expiration correcte figure dans votre pièce jointe.



## 24. Que dois-je faire si j'obtiens ce message après avoir cliqué sur "Soumettre l'inscription" ?



Please review the following item(s):

1. At the time of LPE registration, each applicant must demonstrate they will have a valid UN contract on the date of the LPE written exam.

Veillez joindre à votre demande une preuve de votre contrat indiquant la date d'expiration correcte de l'engagement. Cliquez sur **Ajouter une pièce jointe**, puis sélectionnez **Extension de contrat** comme **Type de document**. Il est important que vous choisissiez **Extension de contrat** et NON Statut contractuel comme Type de document afin de contourner ce message d'erreur.

## 25. Où trouver les détails de la notation de notre examen ?

À la fin du processus de notation, des lettres de résultats détaillées sont envoyées à chaque candidat qui s'est présenté à l'EPL. Ces lettres sont envoyées par le centre d'assistance Inspira directement à l'adresse électronique Inspira du candidat, généralement vers mars-avril, après l'examen écrit d'octobre. Les lettres de résultats fournissent une ventilation numérique des résultats obtenus par le candidat dans chaque section de l'examen. De nombreux candidats trouvent les résultats utiles, car ils permettent d'évaluer leurs forces et leurs faiblesses actuelles et constituent une base pour la poursuite de l'apprentissage de la langue. **La décision du jury d'examen de la LPE est FINALE et les demandes de réévaluation d'un examen ne seront pas prises en compte.**

## 26. Quelles sont les raisons pour lesquelles je peux être exclu(e) de l'emploi actuel ? Examen LPE ?

Un candidat peut être disqualifié de l'examen LPE s'il ne respecte pas les règles établies pour l'examen LPE. Les candidats seront disqualifiés s'ils trichent ou s'ils partagent le contenu de l'examen pendant celui-ci. Les candidats doivent se conformer aux règles de surveillance en ligne spécifiées dans l'examen et doivent signer la déclaration d'honnêteté des Nations unies (voir ci-dessous) :

- **Déclaration d'honnêteté des Nations Unies**

En tant que candidat à l'examen d'aptitude linguistique de l'ONU, je comprends qu'il m'est demandé de passer cet examen de manière indépendante. Je reconnais être conscient(e) que toute activité frauduleuse, quelle qu'elle soit, n'est PAS autorisée, quelles que soient les circonstances.

Les actions frauduleuses/interdites sont notamment les suivantes :

- Obtenir l'aide d'autres personnes pendant la tentative de test ;
- Permettre à quelqu'un d'autre que moi de compléter le test ;
- Utiliser des notes, du matériel, des outils ou des aides autres que ceux expressément autorisés par les Nations Unies, comme spécifié dans les instructions de ce test ;
- Distribuer, copier ou partager, par quelque moyen que ce soit, tout matériel contenu dans l'examen, y compris les instructions, le matériel supplémentaire et les questions de l'examen (à l'exception des exemples d'examen expressément autorisés par l'ONU). Cela inclut la copie et/ou la publication de questions de test sur les médias sociaux ou sur



Internet avant, pendant ou après la fenêtre de test de l'examen ;

- Distribuer, copier et/ou partager, par quelque moyen que ce soit, mes réponses à toute question contenue dans l'examen. Cela inclut la copie et la publication de mes réponses sur les médias sociaux ou sur Internet avant, pendant ou après la fenêtre de test de l'examen ;
- Toute tentative d'obtenir des questions d'examen ou des réponses types de quelque source que ce soit, autres que les tests types expressément autorisés et fournis par l'ONU, avant ou pendant mon examen. Cela inclut toute tentative d'obtenir des réponses d'examen publiées sur les médias sociaux, l'internet ou toute autre source avant ou pendant ma tentative d'examen.

Je suis conscient(e) que mes réponses aux tests peuvent être examinées et comparées à d'autres réponses pour détecter des actes de plagiat.

**Je reconnais que s'il s'avère que j'ai participé à l'une des activités frauduleuses/interdites susmentionnées, je serai immédiatement disqualifié(e) du processus d'examen et de sélection des Nations unies. Pour les membres du personnel des Nations Unies en activité, cela peut également entraîner des mesures disciplinaires.**

L'examen de compétence linguistique est basé sur le niveau III du [Cadre linguistique des Nations Unies \(UNLF\)](#) établi par le Secrétariat des Nations Unies en 2020 et se rapporte au niveau III de la compétence linguistique globale des Nations Unies, tel que défini par des descripteurs spécifiques pour les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe). L'examen annuel est administré en ligne et teste la compétence linguistique, et non la connaissance ou l'expertise dans un domaine particulier.

### **27. Quel est le contenu du LPE ?**

Le LPE mesure les compétences linguistiques en testant les mêmes types de tâches/fonctions que celles attendues des utilisateurs au niveau III de l'ONU - Compétences linguistiques avancées. Par conséquent, l'examen mesure l'utilisation de la langue avec un haut degré d'aisance et de précision, dans une variété de contextes et de situations, lorsqu'il s'agit de traiter une grande variété de questions générales dans les domaines personnel, public et professionnel, dans l'ensemble de l'Organisation.

### **28. Quelle est la structure du LPE ?**

L'examen LPE se compose de quatre sections : lecture, écoute, écriture et expression orale. Cette organisation structurelle est basée sur des activités réceptives (lecture et écoute) et des activités de production/interaction (écriture et expression orale).

SECTIONS	NOMBRE DE TÂCHES	TEMPS	POINTS MAXIMAUX
ÉCOUTE	3 tâches ; 25 éléments au total	30-40 minutes	25

LECTURE	3 tâches ; 25 éléments au total	50-60 minutes	25
ÉCRITURE	2 Tâches	90 minutes	25
PARLER	3 tâches	30 minutes	25

### 29. Quelle est la durée totale de l'examen ?

La durée totale de l'examen est d'environ **4 heures**.

### 30. Les réponses incorrectes seront-elles pénalisées ?

Chaque réponse correcte donne lieu à l'attribution de points. **Il n'y a pas de pénalisation pour les réponses erronées ou non renseignées.**

### 31. Comment l'EPL sera-t-il noté ?

Chacune des quatre sections vaut 25 points, soit un total de 100 points pour l'examen. Les candidats doivent obtenir un minimum de 15 points dans chaque section et un score total de 65 points ou plus pour réussir l'examen. Les sections **de compréhension orale et écrite de la partie 1 et la section d'expression écrite de la partie 2 de l'examen sont éliminatoires**, c'est-à-dire que les candidats qui n'obtiennent pas un minimum de 15 points (sur les 25 points possibles) dans la section de compréhension orale ou écrite de l'examen ne verront pas leurs sections d'expression écrite et orale évaluées, et les candidats qui n'obtiennent pas un minimum de 15 points (sur les 25 points possibles) dans la section d'expression écrite de l'examen ne verront pas leur section d'expression orale évaluée.

Les sections de lecture et d'écoute sont notées automatiquement par la plateforme. Les sections d'écriture et d'expression orale sont notées par les correcteurs selon trois critères principaux : 1) l'accomplissement de la tâche - la manière dont la production suit les instructions de la tâche, y compris en termes de longueur, d'organisation et de cohérence ; 2) l'étendue et l'adéquation de la langue - l'utilisation d'une gamme de vocabulaire et de structures au niveau III de l'ONU ; 3) l'exactitude de la langue - l'exactitude grammaticale et syntaxique, l'orthographe et la ponctuation.

### 32. Quels sont les examens pratiques disponibles et où peut-on y accéder ?

Les tests pratiques sont disponibles dans les six langues des Nations Unies. Pour accéder aux tests pratiques, aux enregistrements d'écoute, aux transcriptions et aux réponses, visitez la page : [Supporting Multilingualism | HR Portal \(un.org\)](https://hr.un.org/supporting-multilingualism).

### 33. L'examen pratique se trouve-t-il sur la plateforme Moodle ?

**Oui.**

### 34. Les candidats ont-ils accès à un correcteur orthographique pendant la partie écrite de l'examen sur la plateforme Moodle ?

**Oui**, l'utilisation du correcteur orthographique du navigateur est autorisée.



**35. Les candidats peuvent-ils utiliser des outils de traduction pendant l'examen sur la plateforme Moodle ?**

**Non.** Les candidats ne sont pas autorisés à utiliser des documents de référence, y compris des outils de traduction en ligne, etc. Les fonctions de traduction du navigateur doivent être désactivées pendant l'examen.

**36. Les candidats à l'examen peuvent-ils utiliser un cahier physique pour prendre des notes pendant l'examen ?**

**Non.** Les candidats peuvent utiliser Whiteboard, une application de prise de notes pendant l'examen, disponible sur la plateforme d'examen.

**37. Les candidats peuvent-ils mettre en pause les enregistrements des sections d'écoute pour les réécouter ?**

**Oui.** Il est recommandé aux candidats de ne pas écouter plus de deux fois un enregistrement audio ou vidéo. Les candidats doivent surveiller le chronomètre de la plateforme Moodle pour s'assurer qu'ils ont suffisamment de temps pour répondre aux questions.

**38. Les candidats peuvent-ils lire les questions de compréhension orale et écrite à l'avance, avant d'entendre les enregistrements et de lire les passages ?**

**Oui.** Il est recommandé aux candidats de lire les questions en premier, afin de savoir ce qu'ils doivent écouter et lire.

**39. Existe-t-il un choix de questions pour la section "Écriture" ?**

**Non.** Cette section comporte deux tâches et les candidats doivent les accomplir toutes les deux. La première tâche est basée sur l'un des passages de la section "Lecture". La seconde tâche est une courte correspondance.

**40. L'examen permet-il aux candidats de revenir sur des sections antérieures et de revoir leurs réponses avant de les envoyer ?**

**Oui,** les parties lecture et écoute du test constituent une seule et même section. Par conséquent, les candidats peuvent utiliser le lien "page précédente" pour passer d'une question à l'autre dans ces deux parties du test. **IMPORTANT** : les candidats ne doivent pas utiliser le bouton "retour" de leur navigateur pour revenir à une question précédente.

**41. Est-ce qu'une allocation de frais de langue pour une 2ème langue est accordée au candidat ?**

Concernant l'indemnité linguistique, si les conditions sont remplies au titre de la norme ST/AI/2021/1 relative aux compétences linguistiques et à l'indemnité linguistique, les membres du personnel peuvent bénéficier de deux indemnités linguistiques en fonction de leur langue maternelle.

**Section 2 – Aptitudes Linguistiques**

c) Si leur langue maternelle n'est pas l'une des langues officielles de l'Organisation et s'ils sont tenus d'avoir une connaissance suffisante dans plus d'une autre langue officielle pour leur emploi, les membres du personnel ne sont pas tenus de passer d'examen dans l'une de ces langues. Toutefois, pour démontrer qu'ils ont une connaissance suffisante d'une autre langue officielle, ils sont tenus de passer l'examen d'aptitudes linguistiques dans telle ou telle de ces langues, y compris l'autre langue qu'ils sont dans l'obligation de connaître aux termes des conditions d'emploi.

#### **Section 4 - Prime de connaissances linguistiques**

4.1 Les agents des services généraux, des Services de sécurité et des corps de métier, ou du Service mobile jusqu'à la classe FS-5 comprise, qui sont titulaires d'un engagement de durée déterminée ou de caractère continu bénéficient de la prime de connaissances linguistiques versée en application de la disposition 3.8 du Règlement du personnel dès lors qu'il est établi qu'ils connaissent au moins deux langues officielles de l'Organisation, conformément aux dispositions de la section 2 de la présente instruction.

#### ***42. Où peut-on trouver plus d'informations sur la procédure et le calendrier de l'examen ?***

De plus amples informations sur l'examen, l'admissibilité, l'inscription, le processus et le calendrier sont disponibles sur le portail RH à l'adresse suivante: <https://hr.un.org/page/language-proficiency-examination-lpe>.